

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-AS9

présenté par  
Mme Khirouni, rapporteure

-----

**ARTICLE 24****ÉTAT B****Mission « Travail et emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Accès et retour à l'emploi	0	840 000
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	840 000	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
<b>TOTAUX</b>	840 000	840 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à abonder de 0,84 million d'euros en AE et en CP l'action 3 *Développement de l'emploi* du programme 103 *Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi* au profit des dispositifs locaux d'accompagnement.

En effet, les DLA sont des structures qui assurent des services d'accompagnement professionnel destinés à la consolidation technique et financière des employeurs associatifs et de l'insertion économique.

Les DLA font l'objet d'un partenariat financier entre de multiples acteurs : l'État, la Caisse des dépôts et consignation, le FSE, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités. L'État ne doit pas donner un signe de désengagement fut-il minime afin d'inciter les autres acteurs à continuer à financer ces structures majeurs pour le développement de l'emploi dans le secteur associatif, si important notamment dans les quartiers populaires.

L'amendement propose en parallèle de diminuer de 0,84 million d'euros en AE et en CP, les crédits de l'action 2 *Amélioration de l'efficacité du service public de l'emploi* du programme 102 concernant les contrats unique d'insertion (CUI-CIE) dans le secteur marchand. En effet, l'accent est mis sur la création d'entreprises.